

Règlement pour la course de caisse à savon de Lebeuville

Par l'association Liebodis Villa' Nim

Dimanche 3 septembre 2023

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement peuvent prendre part à la course et au classement. Le directeur de course et la direction de course sont les seules habilités à autoriser la participation d'une caisse à la course de caisses à savon.

Le règlement suivant donne les conditions nécessaires pour participer à la course ainsi que des conseils pour la sécurité des participants. Les participants ne pourront tenir comme responsable l'association Liebodis Villa'Nim pour responsable en cas de dommages aux caisses à savon et sur leur personne.

Article 1 : Catégories

On considère l'âge en fonction de la date anniversaire du participant à la date de course

- Monoplace Enfant : entre 9 et 16 ans
- Monoplace Adulte : plus de 17 ans

La présentation de la carte d'identité lors de l'enregistrement de la caisse est obligatoire. De plus, les mineurs doivent fournir une autorisation parentale d'un représentant légal (fournie par l'organisateur).

Article 2 : Véhicule

2.1 Présentation

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, monoplace, sans moteur, sur un châssis en bois ou métal. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre. La caisse étant placée sur une pente permettant son accélération naturelle. Une poussée dans une zone cible sera autorisée.

2.2 Conception

- Un système de freinage est obligatoire sur 2 roues minimum.
- Le poids maximal ne doit pas excéder 80kg sans le pilote.
- La direction se fera avec un volant ou des cordes (résistante à la traction et l'usure)
- Le guidon de type vélo ne sont pas acceptés
- Hauteur par rapport au sol de 30cm minimum
- Longueur de 2,5m maximum – Largeur de 1,5m maximum – Hauteur de 2m maximum

Article 3 : Construction et sécurité

3.1 Sécurité de conception

Il est recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes.

La conception de la caisse doit permettre au pilote de la quitter facilement

Le plancher doit être présent et complet sous le pilote et surtout ses membres inférieurs

Les matériaux utilisés ne doivent présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple – à protéger par une garniture en plastique ou caoutchouc)

Si un siège est présent, celui-ci doit être solidement attaché au châssis (boulonné ou soudé) sans possibilité de démontage pendant la course.

3.2 Sécurité des pilotes

Un arceau est fortement recommandé pour la protection des pilotes

Un harnais avec fixation aux épaules ou à la taille est très fortement recommandé. Dans ce cas, il doit être fixé au châssis à l'aide de boulons. Il doit être adapté à la taille du pilote et de sa catégorie. Si le harnais croise à l'avant, il faut veiller à ce que cela se fasse sans danger pour le pilote (strangulation). Le harnais ne doit pas blesser le pilote.

Les coudières et genouillères sont très fortement recommandées pour la sécurité des pilotes.

3.3. Accessoires obligatoires

Le casque est obligatoire, il doit être adapté au pilote et pouvoir s'attacher (jugulaire). Un casque intégral est très fortement recommandé (ou vélo et ski).

Le port de gants intégral (pas de mitaine et de gants en laine/polaire), de chaussures fermées (pantoufles, ballerines et espadrilles sont interdites) et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalon long et manche longue) est obligatoire.

3.4 Publicité

Aucune publicité n'est autorisée sur les caisses.

3.5 Le parcours

Tout le parcours sera sécurisé par des balles de paille, divers plots, rubalise, barrières et pneus. Des commissaires de courses seront également disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité, traversées, sorties de véhicules, ...Ils seront équipés de moyens de communications, de gilets haute visibilité ainsi qu'un drapeau à agiter en cas de danger.

Un arrêté d'interdiction de circulation sera pris par la commune de Lebeuville ; la route sera fermée à tous les véhicules le temps des descentes. Une déviation sera mise en place par le contournement du village. Une équipe de secouriste sera présente à l'arrivée de la course (Croix Rouge, protection civile, pompier, ...).

Article 4 : Déroulement de la course

4.1 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle sera nommée et présentée aux concurrents avant l'épreuve. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications. Le directeur de course, assisté des chronométreurs, est seul compétent pour les épreuves. Les commissaires de cours sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un pilote ne peut refaire la descente même si celle-ci ne s'est pas passée dans des conditions optimales. Un pilote ne participant pas à la reconnaissance de la descente ne pourra pas prendre part à la course.

4.2 Horaires

10h30 Ouverture – vérification des inscriptions

11h30 fermeture des inscriptions

11h30 vérification des caisses par les commissaires et essais de freinages

De 12h à 13h15 Repas des concurrents et bénévoles

Exposition des caisses au public

13h30 briefing par le directeur de course

13h45 reconnaissance de la piste à pied

Remontée des caisses sur la ligne de départ pour 14h30

14h45 départ de la première manche

Les caisses s'élanceront sous les ordres du directeur de course, en fonction d'un tirage au sort. Les départs se font lorsque le concurrent précédent est arrivé. Le temps est enregistré et sera cumulé avec les autres manches pour la réalisation du classement final.

18h fin des courses

18h30 remise des récompenses

4.3 Disqualification

La direction de course se réserve le droit de disqualifier un concurrent ou une caisse pour non-respect du règlement

4.4 Aménagement

Le départ se fait lorsque le drapeau se baisse – une poussée sera autorisée par un tiers de l'équipe sur une zone délimitée.

L'arrivée est clairement indiquée. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée de freinage est mise en place.

4.5 Equipage

L'équipage est composé d'un pilote et d'un pousseur de la même catégorie (« enfant » ou « adulte »).

4.6 Inscriptions

Un véhicule ne peut concourir qu'une seule fois par manche dans une même catégorie. Il est possible d'avoir un même véhicule pour les deux catégories « enfant » et « adulte ». L'inscription est de 15€ pour une équipe « adulte » et de 11€ pour la catégorie « enfant ».

Le prix d'une inscription par caisse comprend l'inscription à la course du pilote et du pousseur. Le repas du midi est offert à chaque équipe.

La date limite d'inscription est fixée au Samedi 17 Juin 2023.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas particuliers étudiés par la direction de course

Renseignements par mail ou téléphone auprès de monsieur Serge Fontelini

- serge.fontellini@orange.fr
- 07.71.01.40.80

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconques accidents survenus aux participants.

4.7 Récompenses

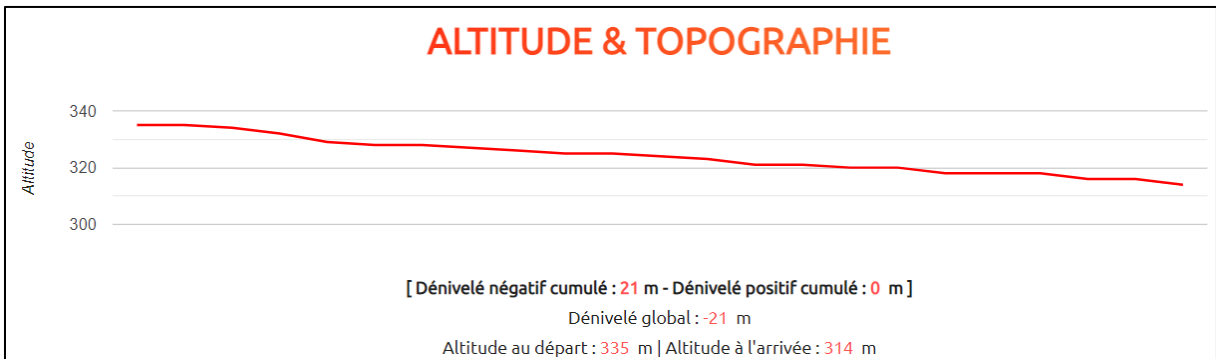
2 classements sont prévus – « enfant » et « adulte », récompensant les 3 premiers de chaque catégorie.

Le classement est réalisé suite à l'addition des temps de descente permettant d'obtenir un nombre de points qui seront ajoutés aux notes esthétiques de début de courses attribuées par un jury. Aller vite ne suffira pas pour gagner. Les vainqueurs seront ceux ayant cumulé le plus de points « vitesse » à 50% et « esthétique » à 50%.

Les concurrents ne réalisant pas l'ensemble des descentes ne pourront pas prétendre au classement final.

Article 5 : Le parcours

Le parcours traversera la commune de Lebeuville sur une distance de 700m. Celui-ci sera jalonné de virages, obstacles, ... Le parcours peut être amené à être modifié en fonction des conditions météo et tout évènement nécessitant des adaptations de celui-ci.



Captures réalisées sur le site <https://www.calculitineraires.fr/>

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA COURSE DE CAISSE À SAVON

L'épreuve se déroulera le dimanche 3 septembre 2023.

Pour valider l'inscription, joindre les décharges de responsabilité, une copie d'une attestation de responsabilité civile, le bulletin d'inscription du pilote et de son pousseur ainsi que le chèque d'inscription de l'équipe (ordre : association Liebodis Villa'Nim) :

- Par courrier : M. Serge Fontellini, 49 grande rue, 54740 Lebeuville
- Par mail : serge.fontellini@orange.fr

L'inscription est de 15€ pour une équipe « adulte » et de 11€ pour la catégorie « enfant »

Catégorie : Enfant / Adulte (barrer la mention inutile)

Nom de l'équipe :

Pilote

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Pousseur

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Représentant légal pilote mineur :

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Représentant légal de :

Adresse :

Téléphone :

Autorise mon enfant à participer à la course de Caisse à Savon organisée l'association par l'association Liebodis Villa'Nim le 3 septembre 2022.

Fait le :/...../.....

A :

Signature :

Pour tous renseignements supplémentaires : serge.fontellini@orange.fr ou 07.71.01.40.80

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE LA COURSE DE CAISSE À SAVON du Pilote

Je soussigné(e) décharge par la présente lettre les membres du bureau de l'association Liebodis Villa'Nim de toute responsabilité lors de la course de Caisse à Savon du 3 septembre 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès l'association Liebodis Villa'Nim et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la course de Caisse à Savon.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit à l'association Liebodis Villa'Nim d'exclure ma participation à la course.

Fait le :/...../.....
A :

Signature :

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DE LA COURSE DE CAISSE À SAVON du Pousseur

Je soussigné(e) décharge par la présente lettre les membres du bureau de l'association Liebodis Villa'Nim de toute responsabilité lors de la course de Caisse à Savon du 3 septembre 2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès l'association Liebodis Villa'Nim et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la course de Caisse à Savon.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course et y adhère.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit à l'association Liebodis Villa'Nim d'exclure ma participation à la course.

Fait le :/...../.....
A :

Signature :

